

DÉPARTEMENT

.....Côtes d'Armor.....

COMMUNE :

**PLOUËR-SUR-RANCE**

Communes de moins  
de 3 500 habitants

Élection du maire et des  
adjoints

ARRONDISSEMENT

.....Dinan.....

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Effectif légal du conseil municipal

.....23.....

Nombre de conseillers en exercice

.....21.....

L'an deux mille huit, le seize du mois de mars à onze heures zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLOUËR-SUR-RANCE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ADAM Alain	BEAUDOUIN Nadia	CADOT Valérie
CAMPION Claude	CORMIER Claude	DANIGO Pierre
EVENOU Guy	FOUCRIT Jean-Pierre	GIFFRAIN Didier
GODET Yann	GUILLERMIN Odile	HAVARD Jean-Claude
HERCOUET BONNIER Guilaine	JEGOU Hervé	LEBUF Annie-France
LESEIGNOUX Brigitte	LETISSIER Alain	MICHEL COMMEUREUC Edith
REBILLARD André	ROBION Claude	ROULLIAUX Patricia
SIMON Serge	VERY DERRIEN Christine	

### 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HAVARD, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Yann GODET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. ELECTION DU MAIRE

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-trois conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné Monsieur Alain LETISSIER et Monsieur Claude ROBION assesseurs.

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HAVARD Jean-Claude .....	22 .....	Vingt deux .....

**2.5. Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur Jean-Claude HAVARD a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**3. ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HAVARD élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de six adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à six le nombre des adjoints au maire de la commune.

**3.1. ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SIMON Serge .....	22 .....	Vingt deux .....

**3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint**

M. Serge SIMON a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

**3.2. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
- e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MICHEL COMMEUREUC Edith .....	22 .....	Vingt deux .....

**3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

Mme Edith MICHEL COMMEUREUC a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

<sup>1</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**3.3. ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 23
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
- e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre DANIGO .....	22	Vingt deux

**3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

M. Pierre DANIGO a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

**3.4. ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 23
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]..... 22
- e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadia BEAUDOUIN .....	22	Vingt deux

**3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint**

Mme Nadia BEAUDOUIN a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

**3.5. ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 23
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
- e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé JEGOU .....	22	Vingt deux

**3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième adjoint**

M. Hervé JEGOU a été proclamé cinquième adjoint et immédiatement installé.

**3.6. ELECTION DU SIXIEME ADJOINT**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> .....	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain ADAM	22	Vingt deux
.....	.....	.....

**3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième adjoint**

M. Alain ADAM a été proclamé sixième adjoint et immédiatement installé.

**4. ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HAVARD élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

**4.1. ELECTION DU PREMIER DELEGUE (bâtiments communaux)**

**4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue <sup>3</sup> .....	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
André REBILLARD	22	Vingt deux
.....	.....	.....

**4.1.2 Proclamation de l'élection du premier délégué (Bâtiments communaux)**

M. André REBILLARD a été proclamé délégué au « Bâtiments communaux » et immédiatement installé.

**4.2. ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE (Port de Plaisance)**

**4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier GIFFRAIN	22	Vingt deux
.....	.....	.....

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

